



DELIBERATION N°20140054 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - DESIGNATION DES DELEGUES

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV) est constitué des communes de Givors, Grigny, Pierre Bénite, Rive de Gier, Vaulx en Velin et Vénissieux (environ 150 000 habitants).

Depuis 1972, il met en œuvre des compétences et des moyens techniques au service des communes adhérentes. Il contribue à la maîtrise des technologies de l'information dans le cadre de sa mission de service public. Centre de ressources et de compétences intercommunales, il favorise les échanges et le partage d'expériences entre les communes. Ses actions vont du conseil à la maintenance des serveurs en passant par la mutualisation des achats et des formations.

Le SITIV est également le fournisseur d'accès à internet sécurisé pour ses villes.

Par délibération en date du 17 décembre 2012, la commune de Saint-Chamond a décidé d'adhérer au SITIV pour les compétences de base ainsi que pour la mutualisation des investissements, le personnel du service informatique restant communal.

Par délibération du 24 mai 2013, le comité syndical du SITIV a acté la modification des statuts du syndicat afin de permettre l'extension de son périmètre par l'intégration des villes de Saint-Chamond et de Corbas au 1^{er} janvier 2014.

Enfin par délibération du 25 juin 2013 la commune de Saint-Chamond a approuvé les statuts du SITIV et a désigné 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de représenter la commune.

Le mandat des délégués de la commune ayant pris fin, il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation de ces délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 9 abstentions,

DECIDE :

- **de procéder**, à scrutin secret, à l'élection des nouveaux représentants de la commune au sein de cette instance conformément aux dispositions de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, ont été désignés :

Titulaires : M. Jean-Luc Bouchacourt, M. Jean-Marc Mounier
Suppléants : Mme Catherine Chopard, Mme Aline Mouseghian

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD